

## Une nouvelle affaire SWL (21/01/2012)

### Le directeur général Alain Rosenoer refuse de parler de mauvaise gestion

**NAMUR** Le directeur général de la Société wallonne du logement, Alain Rosenoer, a estimé vendredi que la portée de la nouvelle affaire SWL avait été "hypertrophiée" et ne traduisait pas une mauvaise gestion de l'ensemble de la société.

La commission du Logement du Parlement wallon a entamé les auditions de plusieurs acteurs de la SWL, revenue au-devant de l'actualité à la suite d'audits commandés par M. Rosenoer lui-même.

Ces audits ont mené au licenciement pour faute grave de la directrice des services généraux de la SWL, Catherine Delid, soupçonnée d'avoir abusé de certaines dépenses.

Mme Delid parle pour sa part de règlement de comptes avec sa hiérarchie. Le parquet a été saisi des faits et une enquête administrative a également été lancée. *"Qu'aurait-on pensé si je n'avais rien dit ou si l'on avait réglé les choses à l'amiable via le paiement de coûteuses indemnités"*, a demandé Alain Rosenoer. *"J'estime avoir pris mes responsabilités et agi dans l'intérêt de la société"*, a-t-il affirmé.

Défendant son bilan depuis qu'il est à la tête de la SWL en 2002, le directeur général a rappelé le chemin parcouru par la Wallonne du logement depuis l'affaire de La Carolorigienne en matière de bonne gestion, de contrôles et de certifications externes. *"Depuis 2005, nos comptes sont attestés sans réserve, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant"*, s'est-il félicité.

Les 2.200 agents de la SWL pâtissent aujourd'hui d'une affaire "isolée" et des accusations "fantaisistes et calomnieuses" de la directrice licenciée, qui pratique la politique de la "terre brûlée", a accusé le directeur général.

Les audits interne et externe réalisés de fin décembre à début janvier ont mis en évidence un contrôle interne absent ou insuffisant au sein de la SWL, ce qui a motivé les auditions en commission parlementaire.

Mais l'affaire Delid est "circonscrite" à la direction des services généraux et à celle de la comptabilité (manque de contrôle a posteriori), a souligné M. Rosenoer, soucieux de préserver l'image de la société, qui compte quinze directions.



© La Dernière Heure 2012

Cet article provient du site <http://www.dhnet.be>

**DH** Net